



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20211206_10

Séance du 6 décembre 2021

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 18
- Présents : 13
- Votants : 16

Date de la convocation

30 novembre 2021

Date d'affichage

13 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le six décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Olivier BLANCHARD, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Camille BARBAZ (procuration à Anne-Marie MIVELLE), Olivier BOILLOT (procuration Gérard MUGNIOT), Aurore BRULPORT, Martial VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : RNR de la Seigne des Barbouillons **Programme d'actions et plan de financement 2022**

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Commune de Mignovillard est le gestionnaire principal de la réserve naturelle régionale (RNR) de la Seigne des Barbouillons, en lien avec l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, gestionnaire secondaire. A ce titre et afin de mettre en œuvre le plan de gestion 2018-2022, le conseil municipal examine et approuve le programme d'actions pour l'année 2022, ainsi que le plan de financement correspondant, en faisant appel à une subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté, collectivité compétente en matière de RNR.

Le programme d'actions pour 2022 comprend notamment :

- les frais de personnels de la RNR de la Seigne des Barbouillons,
- les frais afférents aux études et suivis scientifiques dans la poursuite du plan de gestion, missions de conservation, de communication, de surveillance et de gestion nécessaires,
- la participation de la RNR de la Seigne des Barbouillons au réseau de l'association Réserves Naturelles de France.

Pour 2022, l'ensemble des actions de ce programme et les frais de personnel pour la gestion de la RNR de la Seigne des Barbouillons sont estimés à 31 500 € en fonctionnement et 14 800 € en investissement.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise M. le Maire à solliciter auprès de la Région une autorisation de démarrage anticipé des actions nécessaires en 2022 pour assurer la continuité des missions ;
- autorise M. le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant au programme d'actions 2022 pour un montant évalué à 46 300 € (31 500 € en fonctionnement et 14 800 € en investissement) et à solliciter l'aide de la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 98,5 % (98 % en fonctionnement et 100 % en investissement) ;
- mandate M. le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SÉRETTE